



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie hydroélectrique

Question écrite n° 131718

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la situation de la filière hydroélectrique. Les petites centrales vendent leur production auprès d'EDF dans le cadre de contrats signés en 1997 dont la validité s'achève en 2012. Leur renouvellement automatique a été supprimé par la loi du 4 août 2004 relative au service public de l'électricité. Cependant un dispositif prévoyait l'accès à un nouveau contrat sous réserve de la réalisation d'investissement sur les installations. Mais les sommes minimales à réserver pour ces opérations représentent un montant trop élevé pour les petits producteurs. En effet, les négociations entre les pouvoirs publics et les représentants de la filière aboutissent pour le moment à un niveau d'investissement de 850 euros par kilowatt installé. Les propriétaires de petites centrales hydroélectriques souhaitent au contraire instituer un programme qualitatif accompagné d'un montant maximal de 300 euros par kilowatt et planifier les travaux sur une période de dix ans. Il lui demande donc s'il entend prendre en compte les revendications des professionnels dans la concertation en cours.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131718

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2858

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)